

|   |  |                   |                  |
|---|--|-------------------|------------------|
|  | <b>Défi départemental<br/>poussin 49</b> | Adoption          | 30/08/2018       |
|   |  | Entrée en vigueur | Septembre 2018   |
|   |  | Validité          | Saison 2019-2020 |



CHOLET


Samedi 23 novembre 2019

SALLE AUGUSTE GREGOIRE

**Objectifs :**

- Détecter les jeunes talents du département.
- Se confronter entre poussins d'une même année de naissance.

**Années de naissance :** 2012 (minibad dernière année) / 2011 (poussin 1) / 2010 (poussin 2).

*Les jeunes nés après 2012 pourront s'inscrire après avis du comité départemental*

**Date :** Samedi 23 novembre 2019

**Lieu :** salle Auguste Grégoire

**Horaires :** 8h30 - 15h00

**Volants :** plastique ou plume à la charge des joueurs/clubs (voir règlement).

**Tarif :** 4 €

**Restauration :** une buvette sera mise à votre disposition par le club qui accueille.

**Inscription :** La date limite d'inscription est fixée au jeudi 14 novembre 2019. Les inscriptions doivent être envoyées par mail à : Jean-Guy VAISSIER [jean-guy.vaissier@sfr.fr](mailto:jean-guy.vaissier@sfr.fr)

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.



## Règlement

Cette compétition est sous l'égide de la Ligue de Badminton des Pays de la Loire et rentre dans son schéma territorial de détection des meilleurs potentiels.

Elle est organisée par le Comité Départemental 49 et reçue par le Badminton Associatif Choletais.

Les vainqueurs et finalistes des catégories Poussins 1 et 2 (2011 et 2010), ainsi que les vainqueurs des catégories Minibad (2012 et après) seront qualifiés pour le Défi Régional Poussins n°2.

Cette compétition est destinée à tous les licenciés FFBad de Maine et Loire nés en 2012/2011/2010. Les joueurs nés après 2012 pourront s'inscrire après avis du comité.

| Mini bad dernière année | Poussin 1 | Poussin 2 |
|-------------------------|-----------|-----------|
| 2012                    | 2011      | 2010      |

Chaque enfant jouera en priorité avec des joueurs nés la même année.

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBad au sein du Maine et Loire et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour cette compétition.

Les tableaux proposés sont des simples en Minibad, Poussin 1ère année, Poussin 2nde année.

Le nombre de places étant limité, les engagements reçus seront retenus par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).

Le comité départemental a opté pour un tournoi fédéral.

**Les inscriptions, accompagnées des règlements, devront être envoyées au plus tard le jeudi 14 novembre 2019 à :**

**Jean-Guy VAISSIER – 0681179351 par texto ou mail à l'adresse suivante**

**jean-guy.vaissier@sfr.fr**

**1 rue du docteur Barbary**

**49120 Chemillé**

**Tirage des tableaux le 16 novembre 2019**

**Les convocations seront envoyées uniquement par mail à partir du 18 novembre 2019.**

Cependant elles seront téléchargeables, en PDF, sur le site du CODEP 49.

1. Matches par poules de 3 ou 4 (ou 5 si poule unique), puis phases finales.  
Les têtes de séries seront désignées en fonction du rang national.  
Les 2 premiers de chaque poule participeront aux phases finales en élimination directe.  
Le tournoi se déroulera sur 7 terrains.
2. Le filet sera à 1,40 m et le couloir du fond sera supprimé
3. Un bar sera à disposition pour boissons, sandwichs, croque-monsieur, etc.
4. Les convocations seront transmises par mail et mises en ligne sur le site du comité à partir du 18/11/2019.
5. Dès son arrivée, chaque joueur devra se faire pointer à la table de marque pour signaler son arrivée.
6. Tout joueur non présent sur le terrain au 3<sup>ème</sup> appel de son nom sera déclaré forfait. (ou 5mn après l'appel de son nom)
7. Les horaires indiqués ne le sont qu'à titre indicatif ; **les joueurs devront se tenir prêts 60 minutes** avant l'horaire de leur match.
8. Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le début du suivant est de 20 minutes (sauf accord des joueurs).
9. Le temps de préparation sera de 3 minutes à compter de l'annonce du match par la table de marque.
10. Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à leur match.
11. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que les conseillers.
12. Les matches se joueront en volants plastique sauf accord entre les joueurs pour jouer en plumes. Les volants sont à charge des joueurs à partage égal.
13. Seuls les volants homologués sont autorisés, en cas de désaccord les volants plumes de référence RSL grade 3 sont en vente dans la salle ainsi que les volants plastiques Mavis 170.
14. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
15. Les résultats seront comptabilisés sur Poona.
16. Tous les matches se jouent en simple, en 2 sets gagnants.
17. Les matches seront en auto-arbitrage ou scorés par des bénévoles.
18. Un classement sera établi, tous les enfants seront récompensés.

